

Réforme 100% Santé : Quelles démarches, quels impacts pour les entreprises ? Ouverture des inscriptions aux Ateliers pro CCMO Mutuelle pour les employeurs

Afin d'informer les entreprises des conséquences de la réforme du 100% Santé, CCMO Mutuelle organise « Les Ateliers Pro » dans 4 villes de Picardie. Des réunions, animées par des experts de la protection sociale, pour appréhender l'impact de la réforme et se préparer aux démarches à effectuer.
Gratuit et sur inscription, places limitées.

La réforme du 100% Santé sera effective au 1^{er} janvier 2020. Elle a pour but de garantir l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre, pris en charge à 100% par l'Assurance maladie, les complémentaires santé et les professionnels de santé et ainsi d'éviter le renoncement aux soins.

Ce changement implique un certain nombre de démarches pour les employeurs. Les contrats collectifs auxquels ils souscrivent aux bénéficiaires de leurs salariés devront être mis en conformité avec les exigences de la réforme s'ils souhaitent continuer à bénéficier du régime fiscal et social de faveur des contrats responsables.

Pour accompagner les entreprises dans ces changements et les aider à mieux appréhender le dispositif, la CCMO organise « Les Ateliers Pro » à Beauvais, Compiègne, Creil et Amiens. De 09h30 à 12h00, les experts de la protection sociale CCMO Mutuelle abordent les étapes de la nouvelle réforme et donnent des conseils personnalisés.

Inscriptions sur www.ccmo.fr ou par téléphone au 03 44 06 90 69

De 9h30 à 12h00

DATES	VILLES
Mardi 8 octobre 2019	BEAUVAIS
Jeudi 10 octobre 2019	COMPIÈGNE
Mardi 15 octobre 2019	CREIL
Jeudi 17 octobre 2019	AMIENS

CCMO Mutuelle | www.ccmo.fr

Créée en 1943, CCMO Mutuelle s'adresse à tous en matière de santé et de prévoyance : particuliers, salariés d'entreprises, retraités, professionnels indépendants et gérants majoritaires. Elle couvre aujourd'hui plus de 170 000 personnes en santé : 50 % d'individuels, 50 % en entreprises et collectivités de toutes tailles, de l'industrie aux services, de la structure associative ou de la PME locale à la multinationale. CCMO Mutuelle exerce le métier d'assurance santé en défendant au quotidien ses valeurs mutualistes fondées sur la solidarité et le respect de la personne humaine, l'absence de recherche de profit, la proximité et la non-sélection du risque. Au-delà de l'activité spécifique à toute mutuelle, CCMO Mutuelle assure un rôle d'acteur santé. Elle place l'Homme au cœur de ses préoccupations et la prévention au centre de ses actions.

Contact presse CCMO Mutuelle | Agence Prestance - Mélissa Czech • 0 344 544 344 • mczech@prestance.com